



Conseil municipal du vendredi 27 novembre 2020

- Indice 2 -

Présents (15) : Alain MESBAH SAVEL, Agnès OREVE, Sylvain BOSC, Fabienne FROMENTOUX, André VICTOURON, Bernard MINODIER, Catherine GAUTHIER, Daniel SAPET, Bernard-Régis MAGNOULOUX, Patrick MARGAND, Axel CABLÉ, Isabelle JUNIQUE, Jean-Marc COULAUD, Tanguy ANTRESSANGLE, Jessica MOTTIN

Secrétaire de séance : Jessica MOTTIN

1. Ordre du jour

Commission communale des impôts directs (Sylvain BOSC)

Voté à l'unanimité

Pour ce faire, une liste de 24 personnes a été fixée, d'où seront identifiés 6 titulaires et 6 suppléants. La liste est panachée pour être représentative (métier, âge, taxes payées etc.) et valable pour toute la durée du mandat, soit 6 ans. La liste définitive sera élaborée par les impôts. Cette délibération remplace celle du 10/07 : seulement 12 noms avaient été identifiés, les impôts en souhaitaient 24.

Frais scolaires pour l'école publique de St Jeure d'Ay (Sylvain BOSC)

14 voix pour, 1 voix contre

Trois enfants de St Victor sont concernés pour l'année scolaire 2020-2021, sur vingt-quatre élèves scolarisés au total dans l'école publique de St Jeure d'Ay.

Le coût par élève est de 1226,14€, soit 3442,28 € au total (une pondération par élève est appliquée).

À noter que ce montant est en partie lié au fait que les frais fixes sont élevés au regard du faible nombre d'élèves. Ce montant est en hausse par rapport à l'année scolaire 2019-2020.

S.B : obligation de la Mairie de payer car il n'existe pas d'école publique à St Victor. À noter que le coût moyen à l'échelle du département est de 523,42€.

Subvention exceptionnelle Arts Plastiques – Ecole de Saint Victor

Voté à l'unanimité

Subvention d'un intervenant en Arts plastiques : 4 séances de 4 heures (à raison de 140€ par séance).

Demande d'une subvention de 560 € (couvrant 100% des frais).

Pour l'année scolaire 2019-2020, la subvention portait sur le financement d'un intervenant en musique.

I.J : Arche Agglo propose des projets culturels, les communes pourraient se positionner si l'un d'eux les intéresse. S. Bosc rappellera cette possibilité à la directrice de l'école.

Subvention exceptionnelle - Association des Fermiers et Artisans de l'Ay au Doux

Voté à l'unanimité

La subvention est liée au vol d'un barnum lors du marché à la ferme de Pailharès.

Le prix de rachat du barnum est de 1500€, une demande a été faite par l'association à l'ensemble des communes. La subvention accordée s'élève à 100€.

Décision budgétaire modificative n°3 (Alain MESBAH SAVEL)

Voté à l'unanimité

Transfert de 50 000€ du budget dédié à la réhabilitation de l'Immeuble de la fontaine (pas de frais engagés en 2020) pour financer les travaux de réfection de la piscine municipale.

Évolutions diverses d'écritures comptables.

I.J : Est ce que l'accès à la piscine municipale par les élèves de l'école ne viendrait pas en doublon avec le projet de sortie au centre aquatique Linaë ? F.F : la différence se fait sur les activités (possibilités de cours à Linaë, pas à Saint Victor). En revanche, le coût reste le même, une participation de 1€ par enfant est demandée pour chaque sortie ou activité.

Mise à jour des tarifs municipaux (Fabienne FROMENTOUX)

Voté à l'unanimité

Tourisme

- Piscine : ouverture du 1^{er} juin à fin août
 - 2 € l'entrée enfant < 14 ans, soit 18 € la carte de 12 entrées, 3 € entrée adulte, soit 24 € la carte de 12 entrées.
 - 1 € par enfant pour tous les scolaires.
- Tennis : 5 € / heure et par cours. Abonnement hebdomadaire : 15 €. 65 €/an. 100 € caution badge et clé.
- Gîtes : caution 400 €
 - ménage obligatoire. Si non fait, 50 € retenus pour gîtes 4 places, 65 € pour gîtes de 6 places.

Location de salles

- Caution de 460 € par location de salle
- Salle des fêtes de Pouyol
 - Associations de la commune : 160 € (ménage, électricité, chauffage) quel que soit le nombre de locations, ce qui constitue une nouveauté.
 - Particuliers contribuables de la commune : 390 € (frais compris)
 - Particuliers et associations hors commune : 650 € (frais compris)
 - Location hors samedis, dimanches et fêtes : 230 € (frais compris)
 - Petite salle + cuisine + bar, sans chauffage : 170 € (frais compris)
 - Salle sous-sol pour particuliers contribuables de la commune : 250 €, hors commune : 400 € (frais compris)
 - Les 2 salles pour particuliers contribuables de la commune : 500 €, hors commune : 800 € (frais compris)
- Salles des fêtes de Deyras : 130 € + consommation électrique. Prévoir rafraîchissement.
- Maison des associations
 - 16 € de l'heure pour activités professionnelles
 - 30 € forfait 1/2 journée, associations et organismes hors commune
- Occupation de l'espace public
 - 3,30€/m² + fixe 16€/an.
 - Droit de place : 8 €/jour, 125 €/an.

Enfance

- Garde des enfants - périscolaire :
 - Garderie : 10 € le carnet de 10 tickets d'1/2 heure
 - Cantine : 41 € le carnet de 10 repas

Occupation du domaine public - droit de place :

- 8€ la journée
- Forfait annuel de 125€

Reste à déterminer les tarifs des gîtes, qui seront votés lors d'un prochain conseil, lorsque le choix de l'intermédiaire de gestion sera arrêté.

Ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2021.

Création d'un poste d'adjoint technique (Sylvain BOSCO)

14 voix pour, 1 abstention

Durée hebdomadaire de 17,5h annualisée (soit un mi-temps).

Le poste porterait sur la réalisation du ménage et de l'accueil des gîtes, ainsi que le ménage de la salle des fêtes de Pouyol.

F.F : alerte sur le fait que le temps de travail de l'agent est sous-évalué au regard du contenu de la mission.

S.B : dans le cas où l'on ferait ce constat, il y aura une possibilité d'augmenter le volume horaire.

ARCHE AGGLO : Convention de soutien technique aux communes (Alain MESBAH SAVEL)

Voté à l'unanimité

Convention pour l'appui à la gestion de la voirie : notamment l'assistance technique (prêt de matériel) et le conseil (marché public de réfection de voirie). La convention est valable pour 1 mois, jusqu'au 31/12/2020.

Opposition au transfert de la compétence « document d'urbanisme » à ARCHE Agglo (Agnès OREVE)

14 voix pour, 1 abstention

Conformément à la loi ALUR du 24 mars 2014, ARCHE Agglo a vocation à devenir compétente de plein droit en matière de Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à compter du 1^{er} janvier 2021. Même si ce transfert de la compétence n'oblige pas à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) à initier immédiatement une procédure d'élaboration d'un PLU Intercommunal (P.L.U.I.) à l'échelle du territoire d'ARCHE Agglo, celle-ci sera obligatoire lorsque la révision de l'un des P.L.U. applicables sur le territoire deviendra nécessaire.

Pour rappel, les dispositions des P.L.U. et cartes communales resteraient applicables jusqu'à l'élaboration du P.L.U.I.

Toutefois, la loi prévoit un droit d'opposition pour les communes. Ainsi, les conseils municipaux peuvent délibérer pour s'opposer à la prise de compétence par l'Agglo. Si au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population ont délibéré dans ce sens le transfert de compétence n'aura pas lieu.

Ce qui milite en faveur de l'opposition de la commune à ce transfert de compétence :

- La commune est déjà dotée d'une carte communale approuvée en 2004.
- Les maires de l'Agglomération interrogées sur cette thématique, souhaitent dans leur grande majorité que cette compétence reste communale.

AO : l'opportunité de mettre en place un PLU à la maille de la commune se pose, mais n'est pas forcément évident à ce stade (coût financier de plusieurs dizaines de milliers d'euros, et temps passé important)

2. Questions diverses

Voirie (André VICTOURON)

- Beaucoup de travaux d'égoutage depuis 1 mois, notamment liés à l'épisode neigeux de novembre 2019 (Dragonnet, le Village, Deyras, Maison Blanche, Gonon, La Saule, etc.). Si le temps le permet, fin des travaux d'égoutage la semaine prochaine.
- Travaux de voirie prévus la semaine prochaine à la Place de la Bise.
- Rénovation des abribus : des subventions sont possibles via ARCHE AGGLO pour les travaux de réfection. Un état des lieux a été réalisé cette semaine sur l'état des abribus, ceux des Clots et de Grenouillat seraient concernés.
- Le 19/11, réunion avec le conseil départemental au sujet de la voirie : la route allant du village jusqu'à Mourette devrait être rénovée à terme.
- Des travaux de génie civil vont débuter aux Clots (démolition du massif, du muret) pour installer les nouveaux conteneurs semi enterrés
- Baisse constatée des budgets alloués par l'Etat : pour les années à venir, les efforts seront concentrés sur la rénovation des routes départementales
- Zone artisanale de Lachaux : les attributions sont en cours.

Campagne de stérilisation des chats du village (Fabienne FROMENTOUX)

- Le sujet fait suite à un problème de chat errant remonté par une habitante
- Coût de 10€ par chat si la stérilisation est réalisée par la Fondation Brigitte Bardot
- La capture se ferait en coordination avec l'association « La clé des chats » de Peaugres
- Les élus ont été sollicités pour donner leur avis sur la campagne : 13 voix pour (2 contre)

Travaux de la piscine municipale (Agnès OREVE)

- Coût du projet : 63 328 €
- Le projet pourrait être subventionné à hauteur de 50% par la région AuRA (subvention « Bonus-relance »). La subvention a été demandée, en attente de réponse.
- Les travaux se feront en plusieurs phases au cours de l'année 2021 : la rénovation du bassin est prévue pour janvier -le devis a été signé).

S.D.E, éclairage public (Daniel SAPET)

- Des demandes de devis ont été réalisées pour l'éclairage des arrêts de bus suite à la réunion avec le SDE en septembre dernier (passages dangereux)
- Le reste à charge serait de 2264,52 € pour la commune, prise en charge à hauteur de 60%

Marché de maîtrise d'œuvre de rénovation : Immeuble de la Fontaine (Jessica MOTTIN)

- Finalement pas de subvention d'ARCHE Agglo pour l'espace de co-working.
- Les 5 candidats consultés ont remis une offre le 12/11/2020, des soutenances ont été organisées avec les candidats les mieux placés (notation globale la plus élevée). Ces candidats ont été invités à remettre une offre révisée pour le 26/11/2020.
- La finalisation du rapport d'analyse des offres est en cours, l'attribution pourra être prononcée le 1^{er} décembre. Suite à l'information des candidats évincés, le marché pourra être contractualisé et notifié 11 jours au plus tard après la date d'envoi des lettres de rejets aux candidats non retenus (soit le 12/12/2020).

Antenne du Secours Populaire (Cathy GAUTHIER)

- Un nombre important de bénévoles ont participé à la première réunion pour créer une antenne Saint Victor/ Saint Félicien (environ 15 personnes se sont manifestées)
- Un local a été pré-identifié à Saint Félicien (le couvent)
- Une formation de deux jours est prévue pour les bénévoles qui souhaiteraient rejoindre l'association